

Permanence juridique

Samedi 12 mars 2022 de 10h00 à 12h00



Un service gratuit d'information et d'aide juridique ainsi qu'un accompagnement administratif vous sont proposés dans les locaux de la Mairie de Brax pour une justice plus proche et plus accessible.

Une juriste sera à votre écoute sans rendez vous :

- **Samedi 12 mars 2022 de 10h00 à 12h00**

La confidentialité, le secret professionnel et l'anonymat sont rigoureusement assurés lors des entretiens.

Vous pourrez solliciter des renseignements et documentations sur vos démarches juridiques et administratives , vous informer sur les accès aux tribunaux et obtenir des explications sur le fonctionnement de la justice notamment dans les domaines du droit de la famille, droit commercial, surendettement, logement, droit des étrangers afin de prévenir d'éventuels conflits ou en amont de procédures juridiques.

La juriste vous renseignera gratuitement et vous orientera si nécessaire vers le professionnel adapté à votre situation.

“

En raison des prescriptions sanitaires actuelles, le port du masque est obligatoire